Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED WG.2/7
10 octobre 1988
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion du Comité socio-économique

Athènes, 27-29 septembre 1988

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE SOCIO-ECONOMIQUE

P N U E
Athènes, 1988

Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED WG.2/7
10 octobre 1988
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion du Comité
socio-économique

Athènes, 27-29 septembre 1988

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE SOCIO-ECONOMIQUE

P N U E
Athènes, 1988

Introduction

1. A leur Cinquième réunion ordinaire tenue à Athènes du 7 au 11 septembre 1987, les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs ont approuvé la création d'un Comité scientifique et technique et d'un Comité socio-économique (UNEP/IG.74/5, section II, A) qui sont les deux organes subsidiaires permanents des Parties contractantes auxquels celles-ci confient l'étude préliminaire des éléments du programme et du budget et des recommandations y relatives. Il est prévu que ces deux comités se réunissent chaque année en avril/mai et que leurs rapports soient communiqués au Bureau pour observations avant d'être présentés aux Parties contractantes.

2. En application de cette décision, l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée a convoqué dans ses locaux d'Athènes du 27 au 29 septembre 1988, la Première réunion du Comité socio-économique chargée d'examiner les éléments pertinents du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires.

Participation

3. Etaient représentées à la réunion les Parties contractantes suivantes à la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs:

Algérie, Chypre, Communauté Economique Européenne, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, République arabe syrienne, Tunisie, Turquie et Yougoslavie.

4. L'Albanie a assisté à la réunion en qualité d'observateur.

5. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations ci-après étaient représentés par des observateurs: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale, Centre d'activités régionales pour le Plan Bleu (CAR/PB), Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP).

6. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

7. M. A. Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur exécutif du PNUE, M. Mustafa K. Tolba.

8. Les difficultés financières qui pesaient sur les opérations du PAM au début de 1988 ont commencé à s'atténuer après que le Parlement italien a eu voté une loi autorisant le paiement de la contribution de ce pays pour 1986-87, dont le versement effectif ne devrait pas tarder. Le Parlement a souligné l'importance du programme et declaré que la contribution versée était bien modeste par rapport à ses objectifs.

9. La réunion allait être informée des conclusions du Plan Bleu qui projettent le Plan d'action pour la Méditerranée dans le XXIe siècle et offrent aux Parties contractantes un ensemble précieux de conseils, d'avertissements et de défis à relever.

10. Le Plan Bleu a accompli un effort sans précédent en définissant la Méditerranée comme une entité formant un cordon ininterrompu de 18 Etats qu'unissent non seulement des liens naturels et des problèmes communs mais aussi des opportunités communes. Leur proximité, leurs relations passées et présentes, leur complémentarité ouvrent en effet un large champ à la coopération régionale.

11. Le message du Plan Bleu va cependant plus loin. En approfondissant l'équation développement-environnement dans le contexte spécifique de la Méditerranée par une analyse des faits et des chiffres qui n'a rien d'un exercice théorique, le Plan Bleu a posé de nouveaux jalons que les politiciens et planificateurs du développement ne pourront ignorer. L'avenir du bassin méditerranéen, de la mer elle-même et des zones côtières ainsi que la qualité de la vie de ses habitants dépendront des décisions qui seront prises. C'est pour cette raison qu'il est essentiel que les documents du Plan Bleu soient aussi largement diffusés que possible.

12. Le secrétariat a exprimé le souhait qu'à l'occasion de la réunion du Bureau élargi qui se tiendra en novembre 1988, ait lieu la première présentation du Plan Bleu aux membres de la presse accrédités en Grèce, avec la participation de tous les spécialistes les plus éminents ayant travaillé à ce projet.

13. Une autre présentation aura lieu en novembre 1988 au Caire où une réunion de haut niveau sur la Méditerranée sera organisée conjointement par M. Atef Ebeid, Ministre des affaires du Cabinet, Ministre d'Etat pour le développement administratif de l'Egypte et M. Gianni de Michelis, Vice-président du Conseil de l'Italie.

14. Le PAP n'en est pas à un stade aussi décisif. Il se développe dans de nombreux domaines d'activité et met ses forces à l'épreuve dans des projets pilotes géographiquement limités mais de nature complexe. L'exécution de ces projets exige une collaboration étroite avec la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et les programmes méditerranéens (MEDSPA) de la Communauté européenne.

15. En novembre 1988, le Bureau élargi examinera de manière plus approfondie les propositions du Directeur exécutif tendant à un recentrage du Plan d'action pour la Méditerranée. Si elles sont adoptées, ces propositions définiront les orientations du programme à partir de 1990, sur la base d'un budget-programme précis qui sera présenté à la sixième réunion ordinaire des Parties contractantes d'octobre 1989.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

16. Le Secrétariat a signalé que le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquerait mutatis mutandis à la réunion du Comité socio-économique du Plan d'action pour la Méditerranée, en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence des Parties contractantes.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

17. Après avoir procédé à des consultations informelles, le Comité a élu à l'unanimité les membres ci-après du Bureau:

Président : M. Jacques Vaccarezza (CEE)

Vice-président : M. El Mohamady Eid (Egypte)

Vice-président: M. Hamza Redouane (Algérie)

Rapporteur : M. Antonis L. Antoniou (Chypre)

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

18. Le Comité a adopté l'ordre du jour qui figure à l'Annexe II du présent rapport. Il a été convenu qu'un point de l'ordre du jour traiterait des questions "horizontales" (autres que le PAP et le Plan Bleu) relatives au PAM, notamment des questions d'ordre interdisciplinaire, le rejet des déchets chimiques et la Semaine méditerranéenne de l'environnement. La liste des documents présentés à la réunion figure à l'Annexe III.

Point 5 de l'ordre du jour - Organisation des travaux

19. Le Comité a adopté l'emploi du temps proposé à l'Annexe de l'ordre du jour annoté (document UNEP(OCA)MED WG.2/2). Il a également décidé de travailler uniquement en séances plénières, étant entendu que des groupes de travail ou comités de rédaction ad hoc seraient constitués par le Bureau, en consultation avec le secrétariat, selon que de besoin.

Point 6 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement du Plan Bleu en 1987/88 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires.

20. M. M. Batisse, Président du Centre d'activités régionales pour le Plan Bleu (CAR/PB), a présenté le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre (UNEP(OCA)/MED WG.2/3), dont la première partie contient des renseignements sur les activités achevées ou en cours d'exécution en 1987-88 et la deuxième décrit les activités envisagées pour 1989, avec leurs incidences budgétaires, qu'à sa dernière réunion, le Comité d'orientation a proposé de soumettre au Comité socio-économique pour examen et approbation (UNEP(OCA)/MED WG.2/Inf.4).

21. L'orateur a exposé à l'intention des participants les activités exécutées par le Centre et appelé leur attention sur le rapport de synthèse intitulé "Le Plan Bleu - Avenirs du Bassin méditerranéen" qui contient un résumé des études effectuées à partir de certaines hypothèses ou scénarios ainsi que des orientations pour l'action. M. Batisse a expliqué que le document était reproduit sous une forme provisoire et qu'il serait publié ultérieurement dans sa forme définitive et complète. Les auteurs de ce document avaient dû effectuer des études longues et complexes; en outre, il a fallu tenir compte de graves difficultés budgétaires qui expliquent pourquoi certaines activités initialement prévues n'ont pu être exécutées, certaines visites et le séminaire destiné aux spécialistes nationaux ayant notamment dus être reportés. Le rapport s'accompagnait d'un résumé à l'intention des décideurs en anglais et en français. Ce resumé était en train d'être traduit en arabe.

22. Les résultats visibles des travaux menés par le Centre sont, outre la réalisation du document mentionné plus haut, l'élaboration d'une base de données et son transfert au bureau d'Athènes ainsi que la préparation de plusieurs fascicules ou brochures traitant de sujets spécifiques, tel que les forêts méditerranéennes.

23. M. Batisse a rendu hommage aux autorités françaises pour l'appui fourni au Centre ainsi qu'aux personnalités extérieures dont la contribution a été précieuse.

24. M. Grenon, Directeur scientifique du Plan Bleu a rappelé comment les responsables du projet avaient procédé pour établir les scénarios, et a résumé les principales conclusions du texte définitif du rapport remis à la réunion. Bien que cinq scénarios aient été généralement étudiés, les résultats se sont concentrés sur trois types principaux de développement, pour plus de simplicité: un scénario de croissance économique faible, un scénario de croissance forte ou rapide peu soucieuse de l'environnement et un scénario de croissance équilibrée. Ces conclusions que les auteurs ont tiré de ces hypothèses ont été parfois inattendues. M. Grenon a souligné que s'il était souhaitable de parvenir à un équilibre entre le développement et la sauvegarde ou l'amélioration de l'environnement, cet équilibre n'était pas facile à réaliser car les décisions en matière de développement sont prises dans le cadre des impératifs de la politique nationale alors que la qualité de l'environnement doit être étudiée à l'échelle régionale ou locale méditerranéenne. La mesure dans laquelle les divers scénarios se matérialiseront affectera la qualité de la vie, l'évolution démographique, l'agriculture, la consommation, l'environnement - bref, tous les éléments de la vie des sociétés du Bassin méditerranéen. Les résultats dépendront en grande partie des mesures qui seront prises et appliquées en matière de pollution, de conservation des sols, de gestion des forêts etc. notamment dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

25. Il y aurait de graves risques de catastrophes écologiques si certaines évolutions envisagées dans les scénarios se poursuivaient effectivement - par exemple une poursuite du déboisement avec l'érosion catastrophique des sols qui en résulte - et certains de ces risques pourraient menacer plusieurs pays en chaîne. Il appartient aux gouvernements de prévoir et de mettre en oeuvre des mesures visant à prévenir la dégradation de l'environnement et, à cet effet, il est souhaitable qu'ils instaurent une coopération efficace aux

niveaux régional et sous-régional. A cet égard, M. Grenon a évoqué des signes encourageants de coopération dans certains domaines, notamment entre les pays du Maghreb. Il a ajouté que si les économistes ont l'habitude de raisonner en termes d'horizons temporels courts ou moyens - de cinq à dix ans - les écologistes, quant à eux, doivent avoir une perspective de 25, 30 ans ou bien davantage encore que les dégradations elles-mêmes puisent être très rapides et irréversibles.

26. La Présidente du Comité d'orientation du Plan Bleu, Mme H. Baccar (Tunisie), a présenté un rapport d'activité sur les travaux du Comité.

27. Au cours de sa 9ème réunion, le Comité avait fait le point des décisions des Parties contractantes touchant le Plan Bleu, donné des orientations pour 1988 et arrêté un calendrier de travail. Il avait également adopté un certain nombre de recommandations concernant l'édition et la diffusion du rapport global, du rapport de synthèse et des fascicules thématiques, ainsi que les données statistiques.

28. Au cours de sa 10ème réunion tenue à Sophia Antipolis (UNEP(OCA)/MED WG.2/INF.4), le Comité d'orientation a eu à connaître des difficultés financières auxquelles a dû faire face le Plan Bleu en raison de retards dans le versement des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. C'est pourquoi la mise en oeuvre de certaines activités prévues a accusé un grand retard. Il a toutefois été décidé d'arrêter des priorités dans le plan de travail, notamment la présentation du rapport de synthèse et du rapport principal en deux langues à la présente réunion.

29. Le Comité d'orientation a passé en revue les propositions de programme et de budget pour 1988 et a adopté un certain nombre de recommandations à ce sujet (UNEP/OCA/MED.WG. 2/Inf.4).

30. S'agissant du statut du Comité d'orientation dont le mandat arrive à expiration, la présidente a fait part d'une recommandation visant à étendre ce mandat jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes, si besoin est, afin de suivre les activités du Plan Bleu qui ont été reportées de 1988 à 1989.

31. Au cours des débats, la plupart des orateurs ont exprimé leur satisfaction quant aux résultats de l'ensemble de l'exercice Plan Bleu. Certains d'entre eux ont cependant fait des remarques sur des points précis. Ils ont, entre autres, demandé que la version anglaise définitive du rapport global sur le Plan Bleu soit diffusée le plus rapidement possible. L'un d'entre eux a estimé qu'il aurait été souhaitable de traiter dans le rapport plusieurs questions qui n'étaient pas couvertes ou l'étaient insuffisamment, notamment celles des pêches et des ressources halieutiques, des technologies applicables au Bassin méditerranéen, de la gestion du tourisme, du traitement des déchets, du commerce et autres échanges, de la recherche marine et de la pollution atmosphérique. Un autre représentant a demandé s'il serait possible de faire une estimation chiffrée des dommages réels ou potentiels à l'environnement dus à certains événements prévisibles.

32. De nombreux participants ont vivement préconisé que le rapport reçoive la diffusion la plus large , si possible également dans des langues autres que l'anglais et le français. Le représentant de l'Espagne a fait savoir que son gouvernement était disposé à faire traduire à ses frais le rapport en espagnol.

33. Le Coordonnateur du PAM a indiqué que si d'autres gouvernements voulaient suivre l'exemple de l'Espagne et faire traduire le texte dans leur langue, leur geste serait le bienvenu. Le Président du CAR/PB a déclaré qu'un éditeur avait été contacté en vue de la publication et de la vente du rapport sous forme de livre imprimé.

34. Le représentant de l'Italie, à propos du paragraphe 14 du rapport d'avancement (UNEP(OCA)/MED WG.2/3), a signalé que la référence faite à l'Italie dans ce paragraphe pouvait être mal interprétée et devait être corrigée. L'Italie a simplement demandé qu'une visite soit faite par le Directeur scientifique du CAR/PB.

35. Le représentant de la France a rappelé que les résultats du travail du CAR/PB ne sont pas seulement les ouvrages, le rapport, le résumé, les "fascicules", le tableau général de la Méditerranée (avec 5 scénarios), mais aussi les orientations pour l'action et les données statistiques (plus de 300.000 entrées). Au sujet de ces dernières, il conviendrait de parler non seulement du transfert à Athènes de la base de données en 1988 mais aussi de l'accessibilité par chacun des pays qui pourra l'interroger.

36. Le délégué français, non pour révéler des lacunes du considérable travail effectué, mais pour ouvrir des éclairages prospectifs susceptibles de fournir d'eventuelles pistes d'approfondissement, évoque notamment la méditerranéisation des données, en particulier pour le littoral, les échanges et le commerce intra-méditerranéens, l'impact des nouvelles technologies, la connaissance des mises en oeuvre des politiques d'environnement.

37. S'agissant des fascicules thématiques, le Comité était saisi d'un travail concernant les forêts méditerranéennes, en anglais et en français, à titre d'exemple des 17 autres fascicules à venir. Le Président du CAR/PB a informé le Comité que les fascicules étaient entièrement financés par la contribution de contrepartie française et par une aide de la CEE, mais il a ajouté qu'il pourrait ne pas en être de même à l'avenir. Il a indiqué que le problème des îles méditerranéennes, qui n'était pas traité dans le rapport principal, ferait l'objet de l'un des fascicules. Il a de plus annoncé qu'il espérait que tous les fascicules seraient terminés d'ici le milieu de 1989.

38. Une délégation, appuyée par autres, a signalé qu'en raison du retard dans l'achèvement de l'exercice Plan Bleu et de la nécessité de suivre le reste des activités à entreprendre par le CAR/PB en 1989, elle s'interrogeait sur le rôle futur du Comité d'orientation et sur son éventuelle reconduction jusqu'à la prochaine réunion du Comité socio-économique. Un représentant a estimé que ne se justifiait aucunement la prorogation du Comité d'orientation existant qui a mis fin à ses activités le 27 septembre 1988.

39. Le Président a rappelé au Comité que la décision de la Cinquième réunion des Parties contractantes (Athènes, septembre 1987) était claire à cet égard. Cette réunion avait décidé que le Comité d'orientation resterait en fonction jusqu'à la réunion du Comité socio-économique en 1988. Le Comité a pris note de cette décision. Le Bureau des Parties contractantes (Athènes Oct./Nov. 1988) serait toutefois libre de se prononcer à ce sujet.

40. Certains représentants ont soulevé la question de l'après Plan Bleu. L'un d'eux a jugé que cette période devrait avoir une orientation pratique pour répondre aux besoins des pays méditerranéens. Un autre a estimé que le Plan devrait continuer après 1989 pour suivre les changements et l'évolution de l'environnement et entreprendre des études plus approfondies sur les modifications des composantes écologiques.

41. Un représentant appuyé par d'autres a préconisé la création d'un groupe restreint de 5 ou 6 experts parmi les membres de ce Comité qui formuleraient diverses propositions quant à l'avenir (objectifs, structure, organisation) du Plan Bleu en vue de les soumettre à la deuxième réunion du Comité socio-économique qui doit présenter ses recommandations aux Parties contractantes en octobre 1989. Un représentant a estimé que le Bureau élargi devrait envisager la création d'un petit groupe d'experts qui définira, d'un commun accord avec le CAR/PB, le cadre général, les objectifs et la structure administrative de l'après Plan Bleu. Les recommandations formulées devraient être examinées lors de la prochaine réunion du Comité socio-économique en vue de leur présentation aux Parties contractantes (Athènes, 3-6 octobre 1989).

42. Le Président a rappelé que l'avenir de l'exercice Plan Bleu au delà de 1989 n'entrait pas dans le domaine de compétence du Comité.

43. En ce qui concerne le transfert de la base de données du Plan Bleu du CAR/PB à l'Unité de coordination, le secrétariat a informé la réunion que cette opération était en bonne voie et serait achevée d'ici à la fin de 1988. Une disquette sur la base de données a été remise à chaque délégation en même temps qu'un manuel explicatif.

44. L'informaticien de l'Unité de coordination a fait une démonstration de l'utilisation de la base de données au moyen de diapositives et d'un ordinateur relié à un rétroprojecteur.

45. Les propositions budgétaires approuvées par le Comité d'orientation (UNEP(OCA)MED WG.2/3, par. 14-19) en vue de la mise en oeuvre du plan de travail recommandé pour le Plan Bleu en 1989 ont été présentées et analysées par M. M. Batisse, Président du CAR/PB.

46. Le sentiment général était favorable à l'approbation du montant total des crédits à dépenser (350.000 dollars), mais un représentant a émis quelques réserves sur les dépenses relatives aux consultants ainsi qu'aux voyages et aux réunions. On a cependant jugé nécessaire d'apporter quelques modifications mineures à la ventilation précise des divers postes budgétaires.

47. Un autre représentant a émis l'avis qu'il serait très utile de présenter le budget d'une manière plus concrète en indiquant à quelles activités seraient consacrés les fonds du budget de 1989 et comment avaient été dépensées les sommes correspondantes du budget de 1988.

48. Le représentant de l'Italie, tout en approuvant le montant total du budget 1989, a souligné qu'il aurait préféré une affectation différente des credits. A son avis, à ce stade du programme, l'action prioritaire du Plan Bleu aurait dû être la diffusion des résultats des scénarios. Il a proposé que d'éventuelles économies realisées sur les différents postes soient consacrées à cette fin.

49. Le Président est intervenu pour remercier la France de bien vouloir continuer sa contribution au budget du Plan Bleu pour 1989.

50. A la fin de la discussion relative aux questions budgétaires, le Comité a pris note du rapport sur l'état d'avancement (UNEP(OCA)/MED WG.2/3) et a approuvé le budget du Plan Bleu pour 1989, tel qu'il figure à l'Annexe IV du présent rapport.

Point 7 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement du Programme d'action prioritaires en 1987/88 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires.

51. M. A. Pavasovic, Directeur du CAR/PAP, a présenté le rapport sur la mise en oeuvre du PAP en 1987 (UNEP(OCA)/MED WG.2/4) et le rapport sur l'état d'avancement du PAP dans la période janvier-juin 1988 (UNEP(OCA)/MED WG.2/5). Il a informé la réunion des activités de la période juin-septembre 1988 et a signalé divers nouveaux produits (MAP TRS No. 14 - Aquaculture, documents pour le cours de formation sur les stations d'épuration des déchets liquides, pour le cours sur l'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans la région méditerranéenne et pour celui sur la planification intégrée ainsi que les documents résultant d'activités touchant trois projets pilotes nationaux - Izmir, côte syrienne et baie de Kastella).

52. Entre 1987 et septembre 1988, le CAR/PAP a organisé 5 ateliers, 4 séminaires, 19 missions et 12 réunions d'experts pour 10 actions prioritaires. Trois projets pilotes relatifs à des pays ont été préparés approuvés par les autorités nationales et mis en route, tandis qu'un projet en est au stade final de préparation. Divers documents méthodologiques ont été établis ainsi que des documents pour 3 cours de formation (traitement des déchets liquides, planification intégrée, sources d'énergie renouvelables) 3 démonstrations et 2 études d'impact sur l'environnement.

53. M. Pavasovic a rendu compte du démarrage du projet de coopération relatif à la réduction du risque sismique dans la région (financé par l'Italie, le PNUD, l'UNDRO, l'UNESCO, l'ONUDI et le PAP, avec le PNUD-OPS comme organisme d'exécution) ainsi que de l'état d'avancement et du démarrage escompté en novembre du projet coopératif sur l'érosion pluviale accueilli par l'Espagne. Le projet d'aquaculture est à l'examen pour accueil et financement par les autorités italiennes. L'orateur a exprimé l'espoir que grâce à son rôle catalytique le PAP réussirait à mobiliser des fonds extérieurs supplémentaires, en particulier pour la préparation et l°exécution de deux nouveaux projets pilotes nationaux qui restent à définir.

54. En 1988, le PAP a connu de graves difficultés financières. L'orateur a émis le souhait qu'un montant équivalent à celui du budget approuvé pour 1988 sera assuré d'ici à la fin de l'année.

55. M. Pavasovic a également attiré l'attention des participants sur les documents intitulés "Experience of Interest for the Process of Integrated Planning and Environmentally sound management of Mediterranean coastal zones obtained through the Priority Actions Programme in the 1985-1988 period" (UNEP(OCA) MED/WG.2/Inf.8) et "Projets pilotes nationaux consacrés à une zone particulière: les motifs et les buts" (UNEP(OCA)/MED WG.2/Inf.9).

56. En conclusion, il a souligné la nécessité:

- de renforcer davantage la participation des pays à diverses actions prioritaires;
- de choisir avec soin les experts appelés à participer à des activités menées dans des domaines précis;
- de garantir les conditions requises pour la mise en oeuvre des projets du PAM (le PNUE étant l'agence d'exécution, et de favoriser une meilleure compréhension des caractéristiques spécifiquement méditerranéennes de ces projets lorsque ceux-ci sont exécutés par d'autres institutions des Nations Unies;
- de prendre les mesures nécessaires pour assurer un flux d'informations à jour sur les projets en cours dans la région afin d'éviter chevauchements et doubles emplois.

57. Il a exprimé sa reconnaissance pour la contribution précieuse des Points Focaux nationaux pour le PAP, des consultants ainsi que du pays hôte.

58. Au cours des débats qui ont suivi, les orateurs ont exprimé leur satisfaction générale pour le travail accompli par le CAR/PAP sous l'impulsion énergique de son directeur. Ils ont exprimé l'espoir que le CAR/PAP concentrerait son activité sur un nombre plus restreint de projets prioritaires et renforcerait la coordination entre les diverses activités du Centre. A cet égard, il lui a été demandé de préparer pour la prochaine session du Comité un cadre conceptuel complet pour servir de document de référence sur l'orientation d'ensemble du PAP.

59. Un représentant a relevé que certains secteurs restaient actuellement à l'écart des activités du Centre et a estimé que pour les y intégrer il faudrait peut-être trouver des contributions d'autres sources pour compléter le budget du PAP. Un autre représentant s'est interrogé sur la nature des rapports entre le PAP et le Plan Bleu. Il a en outre préconisé de donner plus d'importance à une présentation informatisée des données relatives au PAP.

60. La délégation italienne a mentionné les difficultés que posait la diffusion des résultats du programme par suite de la diversité et du nombre des sujets abordés. Elle suggère qu'en plus de la publication des résultats, on ait recours à des cassettes vidéo et des expositions itinérantes illustrant les activités du PAP. Elle a exprimé l'intérêt qu'elle porte au projet pilote de planification intégrée à Rhodes et décrit les activités entreprises au Centre de Gênes pour la réduction du risque sismique. Cette délégation s'est felicitée de l'élaboration d'un programme portant sur la gestion écologique de l'aquaculture dans la région méditerranéenne.

61. En ce qui concerne le projet de coopération relatif à la réduction du risque sismique (PER/87/022), le représentant du PNUD a rappelé qu'après la première réunion du Comité d'orientation, les participants avaient approuvé la proposition de projet dans son principe et qu'à la suite des recommandations de la réunion, une version revisée du document relatif à ce projet avait été communiquée à toutes les Structure focales. L'évaluation interne du projet par le PNUD et par l'agence d'exécution ayant été achevée, le PNUD était maintenant prêt à autoriser la mise en oeuvre de toutes les activités, sous réserve que les trois pays bénéficiant de son aide fassent parvenir leur accord par écrit (l'un d'eux l'a déjà fait) et que l'Italie verse sa contribution, ce qui devrait être fait sous peu. L'orateur s'est felicité du stade avancé des travaux entrepris par les autorités génoises pour installer le siège du projet et il a signalé que les opérations se poursuivaient, avant même que le projet ait été pleinement approuvé, afin d'éviter tout retard dans l'exécution du plan de travail convenu.

62. Ce projet a suscité un grand intérêt chez de nombreux orateurs qui ont exprimé le désir de leur pays d'y participer. Un représentant a jugé qu'il faudrait corriger le déséquilibre actuel touchant les conditions requises pour bénéficier d'une assistance au titre de ce projet.

63. Le Coordonnateur a informé le Comité que le Bureau élargi examinerait un document sur le recentrage du Plan d'action pour la Méditerranée qui traiterait, entre autres, de l'avenir des activités socio-économiques. Les propositions contenues dans ce document visaient à réduire le nombre d'activités à celles cruciales pour la protection de la Méditerranée, à mesure que certaines activités étaient achevées ou reprises par des centres spécialisés. La concentration sur des projets pilotes permettrait de même de tester les recettes du PAM, mais exigerait une étroite participation de la part des institutions de financement afin de rendre possible la mise en oeuvre des mesures. A sa réunion de 1989, le Comité socio-économique formulera des observations sur les postes précis du budget pour 1990-91 qui traduisent la nouvelle approche, avant qu'il soit approuvé par les Parties contractantes à leur Sixième réunion ordinaire.

64. La plupart des participants ont montré beaucoup d'intérêt pour l'approche "projet pilote par pays" qui est conçue en vue d'aider à résoudre les problèmes techniques spécifiques affectant les pays méditerranéens. A leur avis, cette approche pourrait s'appliquer à toutes les régions de la Méditerranée, et notamment au Maghreb. En adoptant cette approche, le CAR/PAP pourrait, a-t-on estimé, être consideré comme un centre technique pour l'étude de problèmes techniques.

65. Le représentant de la Turquie, se référant au projet pilote de la baie d'Izmir, a dit que ce projet était une activité commune visant à promouvoir la planification intégrée de la gestion de la zone côtière de la baie d'Izmir. Après de longues discussions entre les responsables du PAP et les autorités turques nationales et locales au sujet du traitement des déchets, de l'écosystème de la baie et de la gestion des ressources en eau, le projet a démarré et la priorité a été accordée à quatre sous-projets:

1) Programme à long terme de suivi et de recherche océanographique dans la baie d'Izmir;

2) évaluation de l'impact sur l'environnement, étangs de stabilisation et émissaire sous-marin;

3) remise en état de la baie interieure d'Izmir;

4) capacité d'assimilation de la baie d'Izmir.

66. Le représentant de la Banque mondiale a signalé que son organisation suivait avec intérêt les activités du PAP, qui étaient très proches de celles que la Banque elle-même menait dans le cadre de son programme méditerranéen. Il a dit en particulier que la Banque s'intéressait aux projets pilotes par pays qui étaient à son avis un moyen efficace d'aider les pays à résoudre les problèmes d'environnement propres à chacun d'eux. L'orateur a declaré qu'un échange d'informations était nécessaire pour que la Banque puisse tenir compte des informations pertinentes dans son propre rapport. Il a preconisé que le PAP s'intéresse encore davantage à la planification intégrée du littoral conformément aux recommendations du Plan Bleu.

67. Le représentant de la France a dit que sa délégation acceptait le budget 1989 à son niveau actuel mais demandait une certaine rigueur pour éviter des gonflements ultérieurs. Il se félicite de la manière de travailler du PAP qui encourage la création de réseaux appelant la participation volontaire d'Etats ou d'institutions. Quant aux projets pilotes, il précise que cette orientation concrète du PAP sur le terrain est bonne: le PAP doit avoir à cet égard un role catalytique. Il estime qu'il faudrait donner un caractère officiel au lancement de tout projet pilote, par exemple par une lettre engageant bien le gouvernement et les autorités compétentes du pays concerné.

68. Plusieurs représentants ont été d'avis que, pour éviter les doubles emplois, il fallait une meilleure coordination entre les activités du CAR/PAP et celles des organismes ou institutions des Nations Unies. Ils ont signalé que des cas regrettables de chevauchement s'étaient déjà produits.

69. Une délégation a suggéré qu'un séminaire national pourrait être organisé en vue d'examiner l'expérience de ce pays vis-à-vis des activités du PAP.

70. Plusieurs délégations ont demandé formellement qu'en ce qui concerne le budget 1989:

(i) pour les projets pilotes, le secrétariat distingue les projets pilotes "en pourparler" des projets pilotes ayant fait l'objet de signature par les autorités compétentes; le Bureau élargi devra disposer, lors de sa réunion de novembre, des documents relatifs aux engagements des autorités des Etats concernés;

(ii) pour les ateliers, réunions et séminaires, un calendrier soit également fourni dans la mesure du possible;

71. S'agissant de la proposition de budget du CAR/PAP pour 1989, le représentant du PNUD a suggéré de modifier le dernier tableau du document UNEP(OCA)/MED WG.2/6 de façon à i) éviter de donner l'impression que les contributions de l'Italie et du PNUE font partie du budget CAR/PAP et ii) ne faire apparaître que la part de ces contributions relative à 1989, conformément à la proposition de budget pour 1989.

72. Le Directeur du CAR/PAP a fourni des explications concernant la diffusion des documents, les priorités, l'organisation de stages de formation, les activités prévues dans le cadre des projets pilotes nationaux, la signature des documents relatifs à ces projets, la coordination avec le Plan Bleu, etc. Il a également suggéré que les problèmes relatifs aux fonds nécessaires à la participation de pays ne bénéficiant pas de l'aide du PNUE au projet de réduction du risque sismique, soient examinés à la prochaine réunion du Bureau élargi.

73. Le Directeur du CAR/PAP a présenté le document intitulé "Proposition du plan de travail et du budget du Programme d'actions prioritaires pour 1989" (UNEP(OCA)/MED WG.2/6). Il a indiqué que le plan de travail proposé avait été approuvé par les Parties contractantes, à leur cinquième réunion ordinaire (Athènes, septembre 1987), avec des ajustements mineurs liés aux progrès réalisés durant la période 1987-88.

74. Il a expliqué que les lignes de force du plan de travail proposé étaient les suivantes:

a) S'assurer, par des actions prioritaires individuelles, les connaissances internationales les plus avancées applicables aux conditions méditerranéennes, une base méthodologique appropriée et élaborer les outils et techniques récessaires à la planification et à la gestion integrées des zones littorales méditerranéennes;

b) élaborer et surveiller l'exécution des projets de coopération sur la réduction du risque sismique, la protection des sols contre l'érosion et la gestion écologiquement rationnelle de l'aquaculture;

c) préparer et organiser des cours de formation sur l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, le traitement des déchets liquides, la planification intégrée et l'introduction d'études d'impact sur l'environnement dans le processus de prise de décisions;

d) appliquer les résultats et l'expérience aquise dans des zones littorales déterminées dans le cadre des projets pilotes par pays du PAP et du PAM.

75. Il a noté que conformément aux décisions des Parties contractantes en 1987 (UNEP/IG.74/5) le budget proposé etait au niveau de celui pour 1988. La priorité a été donnée aux activités touchant la planification intégrée et la gestion des zones littorales ainsi qu'à celles liées aux objectifs de la Déclaration de Gênes.

76. Après des débat approfondis au cours desquels des éclaircissements ont été fournis sur la réduction des frais de sous-traitance et l'augmentation des crédits affectés à la formation et aux réunions, le Comité a pris note des rapports d'activités du PAP (UNEP(OCA)/MED WG.2/4 et WG.2/5) et a adopté le plan de travail et le budget du PAP pour 1989, tels qu'ils figurent à l'Annexe V du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour - Questions générales

77. Les représentants de la France et de l'Algérie ont informé les participants des activités entreprises dans leurs pays en application de la Déclaration de Gênes.

78. Il a été suggéré que le Secrétariat prépare pour la réunion du Bureau élargi de novembre un document traitant de l'expérience acquise en 1988 en ce qui concerne la mise en oeuvre de cette Déclaration.

79. Le représentant de la Banque mondiale a déclaré que, dans le cadre du Programme environnemental de son organisation pour la Méditerranée et en vue d'aider les gouvernements concernés à concrétiser la Déclaration de Gênes, après une phase d'étude d'une durée de un an, la Banque projetait d'achever un rapport au début de l'année 1989 et d'organiser en avril 1989 un atelier auquel les pays méditerranéens seraient invités à envoyer des délégués. Il seraient priés de désigner chacun deux délégués dont l'un serait versé dans les questions techniques environnementales et l'autre serait un haut fonctionnaire du ministère des Finances ou de la Planification.

80. Le représentant de la Libye a appelé l'attention de la réunion sur le rejet des déchets chimiques dans la Méditerranée, problème qui n'est pas sans avoir de graves conséquences pour l'environnement. Il a instamment demandé aux Parties contractantes de faire tout leur possible pour échanger les informations dont elles disposent sur ces déchets et leur rejet. L'Unité de coordination devrait établir un rapport sur le problème, qui serait présenté à la réunion du Bureau élargi. Il a d'autre part évoqué l'eutrophisation de la Méditerranée en donnant l'example de ce qui s'était produit dans son pays au cours de la première semaine de juillet 1988. Il a proposé d'organiser une réunion d'experts chargés d'examiner cette question.

81. Le représentant de la Yougoslavie a évoqué le problème des floraisons anormales de plancton qui ont également affecté son pays.

82. Le délégué français a précisé que les 5 laboratoires qui viennent d'être mandatés par l'Etat sur l'étude de ces sujets ouvriront dès à présent leurs recherches à tous les pays partenaires du PAM.

83. Le représentant de l'Italie a exposé à la réunion les mesures prises dans son pays par les autorités et les institutions pour garantir l'élimination des déchets toxiques en toute sécurité.

84. Le représentant de la CEE a rendu compte des mesures prises ou envisagées par la Communauté pour protéger l'environnement contre la pollution par les substances dangereuses.

85. M. Jeftic, Spécialiste principal en sciences de la mer de l'Unité de Coordination, a déclaré que le secrétariat attachait une grande importance au problème de l'eutrophisation et de la prolifération du plancton. Un atelier scientifique sur l'eutrophisation de la Méditerranée (capacité réceptrice et suivi des effets à long terme) s'est tenu a Bologne, en Mars 1987. Les documents officiels de l'atelier comprennent 12 communications scientifiques sur cette question ainsi qu'un projet de principes directeurs pour le suivi, l'évaluation et le contrôle de l'eutrophisation en mer Méditerranée. Le secrétariat compte revoir ce projet de principes directeurs, le modifier si besoin est et le présenter pour adoption au Comité scientifique et technique. Le secrétariat coordonne ses travaux sur la question avec les travaux analogues entrepris par la Commission de la Baltique et la Commission de Paris.

86. Certaines délégations ont estimé qu'une liste des consultants employés en 1986, 1987 et 1988 pour toutes les composantes du PAM devrait être fournie au Bureau et qu'il conviendrait de prendre des initiatives pour assurer leur meilleure répartition entre les pays méditerranéens à l'avenir.

87. A la suggestion du secrétariat, le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion à Athènes en juin 1989.

Point 9 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

88. Le Comité a adopté son rapport le 29 septembre 1988.

Point 10 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

89. Après l'échange habituel de civilités, le président a déclaré la réunion close.

ANNEX I

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA
ALBANIE
(observer)

Mr. Vangjel Dheri
Premier Secrétaire
Ambassade de la République Populaire
Socialiste d'Albanie
1, rue Karachristou
Kolonaki
Athènes 115 21
Grèce

Tel. No. 7234412-7242607
Tlx No. 210351 AMAL

Mr. Gjergj Rrembeci
Ambassade de la République Populaire
Socialiste d'Albanie
1, rue Karachristou
Kolonaki
Athènes 115 21
Grèce

Tel. No. 7234412-7242607
Tlx No. 210351 AMAL

ALGERIA
ALGERIE

Mr. Hamza Redouane
Sous-Directeur
Ministère de l'Hydraulique de
l'Environnement et des Forêts
Algiers
Algérie

Tel. No. 58 95 00
Tlx No. 62560 MHYD DZ

CYPRUS
CHYPRE

Mr. Antonis L. Antoniou
Environmental Conservation Service
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Nicosia
Cyprus

Tel. No. (02) 302586
Tlx No. 4660 MINAGRI CY

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

M. Jacques Vaccarezza
Administrateur Principal
Direction générale de l'Environnement, de la protection des consommateurs et de la sécurité nucléaire
Commission des Communautés européennes
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

Tel. No. 32-2-235 51 08
Tlx No. 21877 COMEU B
Cable: COMEUR BRUXELLES
Tlfax: 32-2-236 01 44

Mr. Gernot Muller
Expert
Direction générale de l'Environnement, de la protection des consommateurs et de la sécurité nucléaire
Commission des Communautés européennes
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

Tel. No. 32-2-235 51 08
Tlx No. 21877 COMEU B

EGYPT
EGYPTE

Mr. El Mohamady Eid
Chairman
Egyptian Environment Affairs Agency
Cabinet of Ministers
11 Hassan Sabry St.
Zamalek
Cairo
Egypt

Tel. No. 34 03 809, 3416546
Tlx No. 93794 WAZRA UN

Ms Hoda Hanafi
Under Secretary for Information and Supervisor of Financial and Administrative Department
Egyptian Environment Affairs Agency
11 Hassan Sabry St.
Zamalek
Cairo
Egypt

Tel. No. 34 13 769
Tlx No. 93794 WAZRA UN

FRANCE
FRANCE

Mr. Serge Antoine
Ministère de l'Environnement
14, Bld du Général Leclerc
92 524 Neuilly s/Seine Cedex
France

Tel. No. 47 58 12 12
Tlx No. 620602 F
Tlfax (1) 47450474

Mme Elisabeth Laurin
Ministère des Affaires Etrangères
Direction des Affaires Economiques
et Financières, Affaires Générales
37, Quai d'Orsay
75 007 Paris
France

Tel. No. 47 53 44 84

GREECE
GRECE

Mr. Yannis Vournas
Director of the Environmental Division
PERPA
147, Patission Avenue
11 251 Athens
Greece

Tel. No. 86 20 557
Tlx No. 216028 DYPP GRT

Ms Athena Mourmouris
MAP Liaison Officer
In charge Environmental Engineer
PERPA
147, Patission Avenue
11 251 Athens
Greece

Tel. No. 86 50 053
Tlx No. 216028 DYPP GRT

Mr. Dimitris Tsotsos
Environmentalist
Chemical Engineer - Environmentalist
National Focal Point for PAP and BP
Ministry for the Environment, Physical
Planning and Public Works
147, Patission Str.
11 251 Athens
Greece

Tel. No. 86 50 053
Tlx No. 216028 DYPP GRT

Mr. P. Zikos
Mathematician - Environmentalist
National Focal Point for INFOTERRA
147, Patission Str.
11 251 Athens
Greece

Tel. No. 86 50 053
Tlx No. 216028 DYPP GRT

ISRAEL
ISRAEL

Mr. Amram Pruginin
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O. Box 6158
91061 Jerusalem
Israel

Tel. No. 02 66 01 51
Tlx No. 26162 IEPS IL

ITALY
ITALIE

Mr. Giuliano Fierro
Ordinario di Sedimentologia
Instituto di Geologia
Cattedra di Sedimentologia
Università di Genova
Corso Europa 30
16132 Genova
Italia

Tel. No. 3538270/2 - 500794
Tlx No. (43) 271.114

M. Franco Ciarnelli
Consultant to Italian Foreign Ministry
for Mediterranean Environment
Via Barnaba Oriani 73
00197 Rome
Italie

Tel. No. (6) 878323/878334
Tlx No. 611557 CFSROM

LEBANON
LIBAN

Mr. Elias Maalouf
Directeur des Etudes
CNRS (Conseil National
de la Recherche Scientifique)
B.P. 166309
Beyrouth
Liban

Tel. No. 00961 338791 and 952310
Tlx No. CESI 44015 LE

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Mr. Yusef Elmehrik
Director
Technical Centre for Environment Protection
P.O.Box 83618
Tripoli
Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya

Tel. No. 48452
Tlx No. 20381 - Health LY

MALTA
MALTE

Mr. Carmel Cacopardo
Head
Environment Division
Ministry of Education and Environment
Beltissebh
Valletta
Malta

Tel. No. (00356) 23 54 86
Tlx No. 1115 MEE MT

MOROCCO
MAROC

Mr. Abdelkader Lahmidi
Ministry of Interior
Rabat-Chellah
Rabat
Maroc

Tel. No. 64384
Tlx No. MININT 32785 M

SPAIN
ESPAGNE

Mr. Santiago Gonzalez Alonso
Sous-Directeur Général de Planification
et Normative
Direction Général de l'Environnement
Ministère des Travaux Publics et Urbanisme
Paseo de la Castellana 67
28 071 Madrid
Espagne

Tel. No. 2.54.75.45
Tlx No. 22325 MINOP E

Mr. Pedro Costa Morata
Consultant
Direction Général de l'Environnement
Ministère des Travaux Publics et Urbanisme
Paseo de la Castellana 67
28 071 Madrid
Espagne

Tel. No. 4.01.25.50
Tlx No. 22325 MINOP E

SYRIA
SYRIE

Mr. Ibrahim Issa
Ministry of State for Environment
Council of the Prime Minister
Shahbander Street
Damascus
Syria

Tel. No. 21 00 99
Tlx No. SYTROL 411903 SY

Mr. Mamdouh Zaarour
Minister Counsellor
Syrian Embassy
Marathonodromou Street 79
Paleo Psychico
154 52 Athens
Greece

Tel. No. 6725577

TUNISIA
TUNISIE

Mme Hedia Baccar
Directeur de l'Environnement
Ministère de l'Agriculture
30, rue Alain Savary
Tunis 1002
Tunisie

Tel. No. 78447
Tlx No. 13378 MINAGR TN

TURKEY
TURQUIE

Ms Nuran Talu
General Directorate for Environment
Office of the Prime Minister
Atatürk Bulvari No. 143
Bakanliklar - Ankara
Turkey

Tel. No. (00904) 1174455 poste 296
Tlx No. 18944620 BBCGM TR Through 100
Tlfax (00904) 117.79.71

Ms Nesrin Algan
General Directorate for Environment
Atatürk Bulvari No. 143
Bakanliklar - Ankara
Turkey

Tel. No. (00904) 1174455 poste 296
Tlx No. 18944620 BBCGM TR Through 100
Tlfax (00904) 117.79.71

YUGOSLAVIA
YOUGOSLAVIE

Mr. Tito Kosty
Director
Department for Environmental Protection
Committee of Housing, Building and
Environmental Protection of the SR
Croatia
Marulicev Trg 16
41 000 Zagreb
Socialist Federal Republic of Yugoslavia

Tel. No. 44 85 51
Tlx No. 22120 YU TANZG

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Mr. Hanz Kurz
United Nations Development Programme
European Office
Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10
Switzerland

Tel. No. 98-58-50
Cable: UNDEVPRO GENEVA

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	Mr. Gabriel P. Gabrielides Senior Fishery Officer (Marine Pollution) FAO Project Office Co-ordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P.O. Box 18019 48, Vassileos Konstantinou Ave. 116 10 Athens Greece Tel. No. 72 44 536 Tlx No. 22-2611 MEDU GR
WORLD HEALTH ORGANIZATION ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE	Mr. Louis J. Saliba Senior Scientist WHO/EURO Project Office Co-ordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P.O. Box 18019 48, Vassileos Konstantinou Ave. 116 10 Athens Greece Tel. No. 72 44 536 Tlx No. 22-2611 MEDU GR
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (IBRD) BANQUE INTERNATIONALE (BIRD)	Mr. Peter Whitford Environment Division EMENA Technical Department World Bank 1818 H. Street, N.W. Washington, D.C. 20433 U.S.A. Tel. No. 202-473 2502 Tlx No. 248423 WORLDBANK

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

REGIONAL ACTIVITY CENTER
FOR THE BLUE PLAN
CENTRE D'ACTIVITE REGIONALE
POUR LE PLAN BLEU

M. Michel Batisse
President
BP/RAC
Place Sophie Laffitte
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE
France

Tel. No. 0033/93/74 26 00
Tlx No. 970005 CAR PB

M. Michel Grenon
Directeur scientifique du Plan Bleu
Place Sophie Laffitte
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE
France

Tel. No. 0033/93/74 26 00
Tlx No. 970005 CAR PB

Mr. Ibrahim Helmi Abdel-Rahman
Blue Plan Consultant
9, Talaat Harb Street
Cairo
Egypt

Tel. No. 3932952

REGIONAL ACTIVITY CENTRE
FOR THE PRIORITY ACTIONS
PROGRAMME
CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL
POUR LE PROGRAMME D'ACTIONS
PRIORITAIRES

Mr. Arsen Pavasovic
Director
PAP Regional Activity Centre
Urbanisticki Zavod Dalmacije
Kraj Sv. Ivana 11
58000 SPLIT
Yugoslavia

Tel. No. 003858/43499
Tlx No. 26477 YU URBS

Mr. I. Trumbic
PAP Regional Activity Centre
Urbanisticki Zavod Dalmacije
Kraj Sv. Ivana 11
58000 SPLIT
Yugoslavia

Tel. No. 003858/43499
Tlx No. 26477 YU URBS

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Organisation des travaux
6. Rapport sur l'état d'avancement du Plan Bleu en 1987/1988 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires.
7. Rapport sur l'état d'avancement du Programme d'actions prioritaires en 1987/1988 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires.
8. Questions Générales
9. Adoption du rapport
10. Clôture de la réunion

ANNEXE III

Liste de Documents

Documents de travail

UNEP(OCA)/MED WG.2/1	Ordre du jour
UNEP(OCA)/MED WG.2/2	Ordre du jour annoté
UNEP(OCA)/MED WG.2/3	Rapport sur la mise en oeuvre du Plan Bleu en 1987-1988, activités proposées et implications budgétaires pour 1989
UNEP(OCA)/MED WG.2/4	Rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires en 1987
UNEP(OCA)/MED WG.2/5	Rapport sur l'état d'avancement des activités du programme d'actions prioritaires au cours de la période janvier-juin 1988
UNEP(OCA)/MED WG.2/6	Propositions de plan de travail et de budget du Programme d'actions prioritaires pour 1989
UNEP(OCA)/MED WG.2/7	Rapport de la réunion

Documents d'information

UNEP(OCA)/MED WG.2/Inf.1	Liste de documents
UNEP(OCA)/MED WG.2/Inf.2	Liste des participants

PLAN BLEU

UNEP(OCA)/MED WG.2/Inf.3	Rapport de la Neuvième réunion du Comité d'Orientation du Plan Bleu, Sophia Antipolis, 8-9 décembre 1987

UNEP(OCA)/MED WG.2/Inf.4	Rapport de la Dixième réunion du Comité d'Orientation du Plan Bleu, Sophia Antipolis, 21-22 juin 1988
UNEP(OCA)/MED WG.2/Inf.5	Rapport sur les scénarios du Plan Bleu
UNPE(OCA)/MED WG.2/Inf.6	Résumé exécutif sur les scénarios du Plan Bleu
UNEP(OCA)/MED WG.2/Inf.7	Report on the transfer of Blue Plan database (publié uniquement en version anglaise)

PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES

UNEP(OCA)/MED WG.2/Inf.8	Experience of interest for the process of integrated planning and environmentally-sound management of Mediterranean coastal zones obtained through the Priority Actions Programme in the 1985-1988 period (publié uniquement en version anglaise)
UNEP(OCA)/MED WG.2/Inf.9	Projets pilotes nationaux du Programme d'actions prioritaires consacrés à une zone particulière: les motifs et les buts (document explicatif)

Documents de Reference

UNEP/IG.74/5	Rapport de la Cinquième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Athènes, 7-11 septembre 1987)
UNEP/BUR/31	Rapport de la réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Athènes, 18 février)
UNEP(OCA)/MED WG.1/2	Rapport de la Première réunion du Comité scientifique et technique (Athènes, 23-27 mai 1988)
UNEP/WG.170/9	Rapport des Structures focales nationales du Programme d'actions prioritaires (PAP), Split, 24-26 juin 1987
UNEP/WG.171/5	Rapport de la Huitième réunion des Structures focales nationales du Plan Bleu (BP), Sophia Antipolis, 20-22 juillet 1987

ANNEXE IV

Plan Bleu

1. Activités menées à bien en 1988

Sur le budget du Plan Bleu approuvé par les Parties contractantes, qui s'élevait à 420,000 dollars pour 1988, seuls 360,000 dollars ont pu être dégagés et les incertitudes concernant le montant des fonds disponibles chaque année ainsi que la dépréciation du dollar EU ont été à l'origine de sérieuses difficultés. Par suite de cette situation financière, l'exécution de certaines activités prévues en 1988 par les Parties contractantes (document UNEP/IG. 74/5) a dû être différée. Ces activités sont notamment la mise au point définitive et la publication des fascicules thématiques, la mise à jour des bases de données annotées, l'assistance aux pays pour la préparation de scénarios nationaux, l'organisation d'un atelier pour l'échange d'informations et l'assistance à l'élaboration de méthodologies. Les activités menées à bien en 1988 ont essentiellement consisté en une refonte du rapport principal sur les scénarios et du rapport de synthèse, la préparation de fascicules thématiques (dont 4 sont terminés) ainsi que le transfert et la diffusion de la base de données socio-économique.

2. Programme de travail 1989

a) Achever la publication du rapport principal sur les scénarios, du rapport de synthèse, des bases de données et des fascicules thématiques en anglais et français (les versions anglaise et française du rapport principal et les versions anglaise, française et arabe du rapport de synthèse seront publiées sous forme de document d'ici à novembre 1988);

b) encourager la publication de ces documents dans d'autres langues et en assurer la plus large diffusion possible auprès des décideurs et du public;

c) répondre aux requêtes des pays demandant avis et conseils sur la méthodologie et la préparation des scénarios nationaux et littoraux;

d) organiser un atelier technique sur l'échange de données d'expérience et de méthodologie pour les études prospectives environnement/développement;

e) mettre à jour et améliorer les bases de données méditerranéennes socio-économiques et environnementales et suivre l'évolution des principaux indicateurs.

3. Budget 1989

	$ E.U.
1. PERSONNEL	
(a) Experts/personnel	
- Expert technique	70,000
(b) Consultants	
- Conseiller scientifique (temps partiel)	50,000
- Consultants (atelier et visites dans les pays)	35,000
(c) Appui administratif	
- Statisticien (temps partiel)	20,000
- Secrétaire/documentaliste	30,000
2. VOYAGES EN MISSION OFFICIELLE Missions dans les pays et participation aux réunions	30,000
3. SOUS-TRAITANCE	Néant
4. FORMATION ET REUNIONS Atelier sur les échanges et la méthodologie d'élaboration de scénarios nationaux et littoraux	60,000
5. MATERIEL	Néant
6. LOYER ET ENTRETIEN DES LOCAUX	Néant
7. EXPLOITATION ET ENTRETIEN DU MATERIEL Collecte et mise à jour des données	10,000
8. ETABLISSEMENT DES RAPPORTS Traduction, publication, diffusion des informations	30,000
9. DIVERS	15,000
	350,000

Note

Les autres frais sont couverts par la contribution de contrepartie de la France.

PLAN DE TRAVAIL DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES POUR 1989

Le plan de travail a été répartie en trois sections:

A. Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes (activités au sein des actions individuelles qui sont orientées vers la planification intégrée et la gestion; méthodologie, outils et techniques de planification intégrée; projets pilotes par pays).

B. Projets coopératifs à l'échelle régionale (réduction du risque sismique, érosion des sols, développement rationnel de l'aquaculture).

C. Appui général au PAP.

A. Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes

A.1, A.2 = $ 185,000

1. Activités dans le cadre de l'action prioritaire "Planification intégrée":

- diffusion, promotion et vérification du Cadre méthodologique commun pour la planification intégrée et la gestion des zones côtières méditerranéennes (en l'utilisant dans le cadre des projets pilotes par pays, lors des cours de formation et des missions d'experts);

- préparation d'un atelier sur l'utilisation de systèmes modernes de recueil et de traitement de données et sur les autres techniques pour la planification intégrée applicables dans les pays méditerranéens;

- activités préparatoires à la formation en matière d'application des outils et des techniques de pointe dans le cadre du processus de planification intégrée et de gestion des zones côtières méditerranéennes.

2. Projets pilotes par pays:

a) Littoral syrien

- mise au point d'une étude préliminaire du plan intégré du littoral syrien,
- présentation de l'étude au gouvernement du pays-hôte et recommandations pour une action immédiate,
- élaboration d'une proposition de programme d'élaboration du plan intégrée du littoral syrien.

b) Baie d'Izmir (Turquie)

- mise au point d'une étude d'impact sur les bassins de stabilisation, et sa présentation,
- travail sur les études liées à l'assainissement de la baie et au projet de traitement des déchets liquides,

- application des résultats en matière d'atténuation des risques sismiques,
- coopération et assistance en matière de mise en place de réseaux d'institutions et de formation des experts du Département de la Protection de l'Environnement de la Municipalité Métropolitaine d'Izmir,
- formation et activités préparatoires liées à l'étude préliminaire du plan intégrée de la zone d'Izmir.

c) Baie de Kastela (Yougoslavie)

- coopération et assistance dans le cadre du projet "Gestion des ressources naturelles de la baie de Kastela",
- formation des experts participant au projet,
- établissement d'un inventaire des polluants,
- évaluation de la capacité écologique de la baie,
- définition des critères pour la décharge des eaux usées dans la baie,
- définition des standards relatifs à la décharge des effluents locaux,
- création d'un système de surveillance continue et d'information.

d) Participation du PAP à un projet pilote au niveau du PAM (Rhodes - Grèce):

- coopération et assistance dans le cadre des actions relatives à la réhabilitation du centre historique,
- application des résultats relatifs à la réduction du risque sismique,
- coopération et assistance en matière de gestion des ressources en eau et de prévention de la pollution et de l'intrusion de la mer dans les aquifères,
- coopération et assistance quant aux problèmes liés au traitement et à la décharge des déchets liquides,
- formation et activités préparatoires à l'élaboration d'une étude préliminaire du plan intégré de l'île,
- formulation d'une proposition pour la préparation du plan intégré de l'île.

e) Activités préparatoires liées à:

- la zone de Paphos (Chypre): formulation d'un programme à exécuter dans la période 1990-1991;

- la formulation d'un programme à exécuter dans un des pays maghrébins dans la période 1990-1991.

3. Gestion des ressources en eau dans les îles et les zones côtières isolées

$ 40,000

a) Un code pratique en matière de réutilisation agricole des effluents urbains sera élaboré, si possible avec une institution renommée de la région méditerranéenne et avec le soutien partial du pays-hôte.

b) Un atelier, lors duquel sera présenté, évalué et amendé le code pratique précité, sera préparé et organisé.

c) Dans le cadre du projet de gestion des ressources en eau dans l'Île de Malte sera élaboré un modèle général des aquifères dans les îles méditerranéennes et seront préparés des documents pour un cours de formation lors duquel sera utilisé ce modèle.

d) Une coopération directe avec les pays intéressés sera établie à travers des missions d'experts ou dans le cadre des projets pilotes en cours.

e) Dans le cadre du MAP Technical Reports Series sera publié un rapport technique sur la réutilisation agricole des effluents urbains.

Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens

$ 45,000

a) Un atelier sur l'évaluation du patrimoine architectural et urbain sera organisé et des documents à présenter lors de cet atelier seront élaborés.

b) La première partie des lignes directrices en matière de processus intégré de réhabilitation et de reconstruction des établissements historiques méditerranéennes sera publiée. Cette partie englobera: (i) les relevés d'architecture et les analyses de l'état actuel du patrimoine architectural et urbain, (ii) la méthodologie d'étude, de recherche et de présentation du développement spatial des villes et des édifices historiques, et (iii) l'évaluation du patrimoine architectural et urbain.

c) Des cours de formation et des missions d'experts dans les pays intéressés seront organisées à l'intérieur des projets pilotes en cours.

d) Coopération dans le cadre de l'action sur les 100 sites historiques d'intérêt commun pour la Méditerranée.

5. Développement du tourisme méditerranéen en harmonie avec l'environnement

$ 40,000

a) Un atelier sera organisé dans le but de discuter, d'évaluer et d'amender un projet de lignes directrices en matière d'approche environnementale à la planification et à la gestion du développement du tourisme, qui sera préparé en 1988.

b) Diffusion et promotion des lignes directrices.

c) Des missions d'experts seront envoyées dans les pays intéressés pour aider les experts locaux à élaborer des études d'impact pour les équipements ou les zones touristiques.

6. Sources d'énergie renouvelable

45,000

a) Un cours de formation à l'application pratique de l'énergie renouvelable dans les conditions méditerranéennes sera préparé et organisé, avec la collaboration et l'assistance d'une institution internationale de haute renommée et du pays-hôte.

b) Les documents préparés pour le cours de formation en anglais seront traduits en français et diffusés aux pays intéressés.

7. Gestion des déchets solides et liquides

$ 60,000

a) Un cours de formation à la gestion et à l'entretien des installations de traitement des effluents urbains sera organisé en coopération avec une institution internationale renommée et avec le soutien partial du pays-hôte.

b) Deux ateliers seront organisés dans le but de réviser, d'évaluer et d'amender le projet de Guide pratique en matière de gestion des déchets solides et le Code pratique en matière de gestion des déchets liquides dans la région méditerranénne (documents préparés en 1988).

8. Evaluation de l'impact sur l'environnement (EIA)

$ 40,000

a) Trois études d'impact pour deux sites choisis au Maroc seront achevées et une réunion d'experts sera organisée dans le but d'évaluer ces études.

b) Une réunion d'experts sera organisée conjointement avec l'Unité de Coordination du PAM et le CAP/OZC dans le but d'examiner la procédure simplifiée d'EIA et d'établir sa version finale.

c) Un cours de formation au niveau régional en matière d'application de la procédure simplifiée d'EIA dans les conditions méditerranéennes sera organisé avec le coucours du CAP/OZC.

B. Projets de coopération

$ 75,000

1. Projet de coopération "Réduction du risque sismique dans la région méditerranéenne

a) Ce projet a démarré en 1988 en tant qu'un projet du PNUD (RER/87/022) auquel l'Italie a offert l'hospitalité. En 1989, le PAP prendra part au travail du Comité d'orientation du projet et organisera des consultations sur des thèmes choisis dans les différents domaines prioritaires.

b) Deux missions d'experts seront organisées dans le cadre des projets pilotes par pays, et ce aux fins de l'échange d'expériences en matière d'application des procédures de réduction du risque sismique dans l'aménagement du territoire et le processus de planification intégrée.

2. Projet de coopération "Définition des critères écologiques de développement rationnel et de protection de l'aquaculture dans les zones côtières méditerranéennes"

a) Toutes les activités nécessaires seront accomplies et les conditions créées pour la mise en oeuvre du projet. Si nécessaire, le projet sera reformulé en conformité avec les fonds disponibles et les conditions dans le pays-hôte potentiel.

b) La coopération et l'assistance seront assurées en matière d'identifiation et de protection des sites aquacoles et d'établissement de projets de gestion écologiquement rationnelle de l'aquaculture dans le cadre des projets pilotes ainsi que dans les autres pays intéressés.

3. Projet de coopération "Inventaire et réseau de mesures de l'érosion pour une gestion des sols sans préjudice à l'environnement"

a) Les activités seront accomplies et les conditions créées pour le démarrage de la première phase du projet (l'Espagne sera le pays-hôte et l'ICONA l'institution d'accueil du projet avec la collaboration de la Direction Générale de l'environnement).

b) Des documents pour deux ateliers seront préparés.

c) Deux ateliers seront préparés et organisés, un sur l'état des connaissances actuelles et les problèmes en matière de cartographie de l'érosion, et l'autre sur l'état des connaissances actuelles et les problèmes en matière d'érosion des sols par les eaux de pluie.

d) Sur la base des résultats de ces deux ateliers sera élaboré un programme détaillé de la deuxième phase du projet (à exécuter dans la période 1990-1992).

C. Support général au PAP

$ 180,000

Toutes les activités nécessaires seront accomplies pour assurer: (a) une gestion et une coordination continues du Programme dans son entier, (b) la coopération avec l'Unité de coordination et les autres composantes du PAM, (c) la collaboration avec les organismes de l'ONU et les institutions internationales, (d) la coopération avec les structures focales nationales des Parties contractantes, et (e) l'information sur le progrès atteint dans le cadre des activités du PAP.

Des rapports financiers et des rapports sur l'état d'avancement des activités du PAP seront préparés et soumis régulièrement.

Le Bulletin du PAP en anglais, français et arabe sera publié trimestriellement.

Pour la réunion du Comité socio-économique à se tenir en 1989 seront établis un rapport sur l'état d'avancement des activités du PAP et une proposition de plan de travail et de budget pour la période biennale 1990-1991.

Des unités additionnelles de traitement de textes, un télécopieur et un nouveau télex seront acquis.

Une banque de données sera créée selon les actions prioritaires, qui sera harmonisée avec la banque de données du PAM.

Un réseau documentaire du PAP sera établi. Il sera mis à la disposition des institutions et des experts des Parties contractantes ainsi que d'autres usagers.

BUDGET DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES
POUR 1989

	m/m	1989
1. PERSONNEL		
(a) Experts		
- Directeur	6	35,000
- Coordonnateur du projet	6	20,000
(b) Consultants		175,000
(c) Appui administratif		50,000
Total pour cet élément		280,000
2. VOYAGES		32,000
3. SOUS-TRAITANCE		62,000
4. FORMATION ET REUNIONS		249,000
5. EQUIPMENT		
(a) Consomptible		4,000
(b) Non-consomptible		9,000
Total pour cet élément		13,000
6. LOCATION ET ENTRIETIEN DES LOCAUX		-
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS		4,000
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS		28,000
9. DIVERS		42,000
GRAND TOTAL		710,000

PROPOSITION DE BUDGET DU PAP POUR 1989

CONTRIBUTIONS AUX ACTIVITES ET AU PAP/CAR PAR LES PAYS-HOTES
(à titre indicatif)

		Contribution par les pays-hôtes ou les institutions-hôtes 000 dollars E.U.	
A.	Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes		
1.	Planification intégrée et gestion: Projets pilotes par pays	300 300 200	Baie de Kastela* Izmir* Littoral syrien* Rhodes
3.	Ressources en eau	1,500	Projet CEE Malte
4.	Etablissements historiques	20	Préparat. atelier - pays-hôte
5.	Tourisme	20	Préparat. atelier - pays-hôte
6.	Energies renouvelables	40	Cours de formation Part. CIEMAT et pays-hôte
7.	Gestion des déchets solides et liquides	30	CEFIGRE et pays-hôte
8.	EIA	25 25	Izmir Chypre Maroc PNUE-CAP/OZC
B.	Projets de coopération multilatérale		
1.	Réduction du risque sismique	1,900	Italie & organismes ONU. (Projet PNUD)
2.	Aquaculture		en négociation
3.	Protection du sol	75	ICONA, Espagne
3.	Support	180	Pays-hôte

* estimé par le PAP/CAR, en espèces et en nature